

ORDONNANCE NUMÉRO
OCA20-(C-4.1)-004

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 4 février 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

- D'implanter des panneaux « arrêt » sur le boulevard Perras à l'intersection de la 41e Avenue, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour, district de La Pointe-aux-Prairies;
- De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
